

N° 99-014-X2011007 au catalogue
ISBN : 978-0-660-21124-4

Guide de référence

Guide de référence sur le logement



Enquête nationale auprès des ménages, 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 99-014-X2011007 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

N° [99-014-X2011007](#) au catalogue

Table des matières

	Page
Définitions et concepts	4
Classifications	5
Questions	6
Données et autres produits	6
Qualité des données	6
Comparabilité avec d'autres sources de données	9

Définitions et concepts

Les questions de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont permis de recueillir des données sur le logement pour l'ensemble des ménages privés. Les variables relatives aux données sur le logement peuvent être classées en trois groupes : 1) caractéristiques du logement; 2) caractéristiques du ménage liées aux coûts d'habitation et 3) autres caractéristiques du ménage.

Les **caractéristiques du logement** désignent les attributs physiques des pièces d'habitation occupées par le ménage. L'ENM a permis de recueillir l'information suivante : nombre de [Pièces](#); nombre de [Chambres à coucher](#); [Période de construction](#); [État du logement](#); [Statut de condominium](#) et [Valeur du logement](#). Les caractéristiques du logement, à l'exception de la valeur du logement, ont été recueillies pour tous les logements privés occupés. La valeur du logement a été recueillie seulement pour les logements occupés par le propriétaire qui n'étaient pas situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage. Cette exception découle du fait que les ménages qui louent un logement ont de la difficulté à évaluer la valeur du logement parce qu'ils n'ont pas participé à l'achat. Par ailleurs, les logements occupés par le propriétaire sur le site d'une exploitation agricole sont exclus parce qu'il est souvent impossible de séparer la valeur du logement de celle de l'exploitation agricole.

Les **coûts d'habitation** désignent le montant total moyen des dépenses liées au logement engagées par les ménages. Dans le cas des logements occupés par le propriétaire, les coûts d'habitation sont désignés sous le nom de [Principales dépenses de propriété](#). Dans le cas des logements occupés par un locataire, les coûts d'habitation sont désignés sous le nom de [Loyer brut](#). L'ENM a aussi permis de recueillir les renseignements suivants liés aux coûts d'habitation : à savoir si un logement loué était subventionné (voir [Logement subventionné](#)) et si un logement dont un membre du ménage est propriétaire était grevé d'une hypothèque (voir [Paiement hypothécaire mensuel](#)). Les coûts d'habitation et les variables connexes ont été diffusés pour les logements occupés par le propriétaire et les logements occupés par un locataire. Les coûts d'habitation relatifs aux logements de bande, aux logements situés dans les réserves et aux logements se trouvant sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage n'ont pas été diffusés. Les coûts d'habitation liés aux logements de bande ne sont pas recueillis parce que, pour des raisons historiques et légales, les composantes habituelles du paiement des coûts d'habitation ne s'appliquent pas toujours. Les coûts d'habitation dans les réserves n'ont pas été diffusés parce qu'une grande partie des logements qui s'y trouvent sont des logements de bande (pour lesquels les coûts d'habitation ne sont pas recueillis); par conséquent, les coûts d'habitation liés uniquement aux logements occupés par le propriétaire et aux logements occupés par un locataire ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la réserve. Les coûts d'habitation relatifs aux logements situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage ne sont pas recueillis parce qu'il est souvent impossible de séparer les coûts d'habitation liés au logement de ceux qui se rapportent à l'exploitation agricole.

Les **caractéristiques du ménage** désignent les caractéristiques de la personne ou du groupe de personnes occupant le logement privé. Elles diffèrent des caractéristiques des personnes en ce sens qu'elles visent généralement à décrire l'ensemble des membres du ménage. Les caractéristiques du ménage recueillies dans le cadre de l'ENM habituellement utilisées dans l'analyse du logement sont les suivantes : [Mode d'occupation](#); [Taille du ménage](#); [Revenu total du ménage](#) et [Genre de ménage](#). Les caractéristiques du ménage ont été recueillies pour l'ensemble des ménages privés. L'ENM a aussi permis de recueillir les données servant à déterminer les [Soutiens du ménage](#), c'est-à-dire les membres du ménage qui effectuent les paiements des coûts d'habitation. Une méthode répandue pour l'analyse du logement consiste à examiner les caractéristiques du [Principal soutien du ménage](#) (comme l'âge) par rapport au logement, aux coûts d'habitation et à d'autres caractéristiques du ménage.

La **qualité**, la **taille** et l'**abordabilité du logement** sont des sujets d'intérêt clés des gouvernements et des organismes d'habitation. Les variables recueillies dans le cadre de l'ENM sont combinées pour créer des indicateurs de ces objectifs clés afin d'aider les gouvernements et les organismes à gérer l'état du logement au Canada.

L'état du logement est un indicateur de la qualité du logement. Un des indicateurs de la taille convenable du logement (un sujet communément appelé surpeuplement) est le nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. Le nombre de personnes par pièce dans un logement est un autre indicateur du surpeuplement. La proportion du revenu total du ménage dépensée pour payer les coûts d'habitation est un indicateur de l'abordabilité du logement.

Classifications

Les classifications utilisées pour les indicateurs de la qualité, de la taille et de l'abordabilité du logement sont fondées sur des classifications généralement acceptées utilisées par les gouvernements et les organismes d'habitation, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'[État du logement](#) (un indicateur de la **qualité du logement**) permet de classer les logements en trois groupes : seulement entretien régulier requis, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme un indicateur de logement d'une qualité inadéquate par les organismes d'habitation. Afin d'aider les répondants à répondre aux questions sur l'état du logement, chaque catégorie de réponse comprenait des exemples. Les exemples de « réparations majeures » comprenaient des problèmes compromettant la structure du logement ou les systèmes importants du logement (chauffage, plomberie et réseau électrique). Plus précisément, le questionnaire contenait les exemples suivants de « réparations majeures » : « plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc. ». Il contenait aussi des exemples d'« entretien régulier » et de « réparations mineures ». Dans le cas des « réparations mineures », les exemples étaient les suivants : « carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. »; pour ce qui est de l'« entretien régulier », les exemples étaient les suivants : « peinture, nettoyage du système de chauffage, etc. ».

La **taille convenable** d'un logement est fondée sur la Norme nationale d'occupation (NNO) (voir [Taille convenable du logement](#)) élaborée par la SCHL. L'indicateur de la taille convenable du logement classe les logements dans la catégorie « de taille insuffisante » si le logement ne compte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO. Les logements qui sont de taille insuffisante sont aussi classés selon le nombre de chambres à coucher manquant en comparaison au nombre de chambres à coucher requis selon la NNO.

Le [Rapport des frais de logement au revenu](#) (indicateur de l'**abordabilité du logement**) est classé en plusieurs tranches, comme l'indiquent les tableaux de données. La classification liée à l'abordabilité du logement indique si les occupants du logement consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux coûts d'habitation. En 1986, la SCHL et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité dans le but de définir le besoin de logements sociaux. Cet accord a été conclu dans le cadre du développement des Programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. La recherche sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilise souvent le même seuil.

Le [Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-000-X au catalogue, répertorie les classifications des autres variables du logement.

Questions

La plupart des répondants de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#) ont reçu le [questionnaire N1 de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#), tandis que les répondants vivant dans des réserves indiennes, dans des établissements indiens, dans des régions inuites et dans d'autres régions éloignées ont reçu le [questionnaire N2 de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#). Dans ces deux questionnaires, les données sur le logement ont été recueillies à l'étape E. La première page de questions sur le logement (E1 à E6) a permis de recueillir des caractéristiques des ménages et des logements applicables à tous les ménages, peu importe le mode d'occupation du logement. La deuxième page de questions sur le logement (E7 à E10) a servi à recueillir les données sur les coûts d'habitation. L'enchaînement des questions sur les coûts d'habitation est fondé sur le mode d'occupation du logement, car les composantes des coûts d'habitation varient selon cette caractéristique.

La principale différence entre les questions sur le logement dans les questionnaires N1 et N2 était que le questionnaire N2 permettait de répondre « logement de bande » à la question sur le mode d'occupation du logement et que l'enchaînement des questions sur les coûts d'habitation était différent pour tenir compte de la réponse « logement de bande ». De plus, les exemples présentés à la question sur le nombre de pièces et de chambres à coucher étaient différents dans le questionnaire N2 pour que les exemples soient pertinents dans les régions du Nord. Les autres questions sur le logement étaient identiques.

Données et autres produits

Les données des variables relatives au logement de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont été publiées le 11 septembre 2013, dans le cadre d'un communiqué intégré à la diffusion de variables sur le revenu.

Les produits publiés à partir des données de l'ENM de 2011 sur le logement sont les suivants :

- [Produits de données](#)
 - Profil de l'ENM
 - Tableaux de données de l'ENM
- [Produits analytiques](#)
- [Produits de référence](#)

Pour obtenir plus de renseignements et accéder aux données de l'ENM de 2011, veuillez vous reporter au site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

Qualité des données

Le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue, renferme des renseignements généraux utiles sur la façon d'utiliser et d'interpréter les estimations produites avec les données recueillies.

Des renseignements supplémentaires pouvant aider à interpréter les estimations se rapportant expressément aux variables relatives au logement sont présentés ci-après. Il est toutefois recommandé de lire d'abord le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-001-X au catalogue, car il contient des renseignements se rapportant à l'ensemble des thèmes de l'ENM, y compris le logement, qui ne sont pas exposés ici.

Taux d'imputation par question

Même si un ménage retourne son questionnaire, il est possible que les réponses à certaines questions soient absentes ou non valides. Ces enregistrements font l'objet d'une imputation visant à estimer une valeur valide pour chaque question. Le tableau 1 présente les taux d'imputation pour les questions sur le logement. Ces taux sont en moyenne deux fois plus élevés comparativement aux taux d'imputation des données sur le logement du questionnaire complet (2B) du Recensement de 2006.

Tableau 1 Taux d'imputation de l'Enquête nationale auprès des ménages pour les questions sur le logement, Canada, provinces et territoires

N° de la question	Variable	Can.	T.-N.-L.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		pourcentage													
E1	Soutien du ménage ¹	11,8	10,4	9,6	9,6	9,8	9,7	13,1	11,4	9,9	12,8	12,5	8,7	3,0	6,4
E2	Mode d'occupation ²	10,7	9,5	9,3	8,8	9,2	9,7	11,6	9,6	8,7	11,2	11,1	10,5	3,2	3,7
E3	Statut de condominium ²	9,4	9,4	9,3	8,2	9,3	9,1	9,7	8,2	7,5	10,3	9,9	8,2	5,7	5,2
E4a)	Pièces ²	12,8	11,4	10,3	9,9	10,5	10,9	14,1	10,8	9,8	13,5	15,0	9,9	4,5	3,3
E4b)	Chambres à coucher ²	11,4	10,0	9,7	9,2	9,6	9,7	12,7	10,0	9,0	12,4	12,3	8,9	3,2	3,3
E5	Période de construction ²	13,5	11,4	12,7	11,1	12,7	12,3	14,8	13,6	12,1	13,8	12,9	11,0	8,7	7,3
E6	État du logement ²	10,7	9,5	9,4	8,8	9,3	9,8	11,8	9,4	8,3	11,2	11,0	8,1	1,8	2,4
E8a)	Paiement – Électricité ³	19,5	18,3	19,3	17,7	17,1	16,5	21,6	19,6	18,9	20,6	19,6	14,5	6,5	8,1
E8b)	Paiement – Combustible ³	19,0	19,3	19,4	17,1	16,5	16,0	21,2	19,5	18,7	20,2	18,9	14,2	8,9	8,0
E8c)	Paiement – Eau et autres services ³	19,5	19,6	19,0	17,0	16,5	17,4	21,5	18,5	18,1	20,1	19,2	14,4	6,1	6,8
E9a)	Loyer ⁴	14,3	15,4	18,0	14,0	14,2	12,5	15,7	14,3	14,2	14,1	14,9	14,2	4,0	3,8
E9b)	Logement subventionné ⁴	13,9	14,8	15,8	13,4	13,8	12,3	15,2	14,1	14,2	14,1	14,5	13,2	4,1	3,6
E10a)	Paiement hypothécaire ⁵	18,0	17,8	17,7	16,2	15,4	15,7	19,6	17,2	16,7	18,7	17,9	16,5	6,0	9,2
E10b)	Impôt foncier inclus dans le paiement hypothécaire ^{5,6}	17,2	17,4	16,6	15,0	14,2	14,8	19,0	16,2	15,0	17,9	17,3	16,7	7,8	11,6
E10c)	Impôt foncier ^{5,7}	20,8	35,6	19,7	19,9	18,8	18,9	21,9	19,7	19,2	20,5	20,3	21,4	29,5	31,9
E10d)	Valeur du logement ⁵	21,2	22,6	21,3	21,1	20,9	19,3	22,5	20,6	20,4	21,1	20,9	21,0	12,5	16,5
E10e)	Frais de condominium ^{5,8}	22,8	32,3	64,7 ⁹	21,5	33,7	24,4	24,2	22,6	20,3	20,5	20,5	28,0	21,7	28,3

Note : Les taux d'imputation désignent la proportion pondérée des observations pour lesquelles la non-réponse a été remplacée par les valeurs acceptables provenant d'une autre observation, située dans la même région géographique et ayant des caractéristiques semblables. Les contrôles déterministes ne sont pas inclus.

1. Le taux d'imputation est calculé pour la population de personnes qui pouvaient être des soutiens du ménage (comprend toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni un employé de la Personne 1 ni un membre de la famille de recensement d'un employé).
2. Le taux d'imputation est calculé pour tous les ménages privés.
3. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles.
4. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
5. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.
6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.
7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.
8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).
9. Le taux d'imputation pour la question E10e), frais de condominium pour les condominiums occupés par le propriétaire, est élevé pour l'Île-du-Prince-Édouard (64,7 %), toutefois, le nombre de condominiums occupés par le propriétaire dans cette province est inférieur à 300, soit le nombre le moins élevé parmi les provinces. Vient ensuite Terre-Neuve-et-Labrador, avec plus de 2 000 condominiums occupés par le propriétaire.

Notes relatives à la qualité des données

Le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue, décrit les évaluations de la qualité des données que toutes les variables ont subies. En général, les nombreux indicateurs utilisés pour évaluer la qualité des données sur le logement ont appuyé la fiabilité des données aux niveaux national, provincial, et territorial, mais ils ont également fait ressortir les points suivants.

Question E2 – Mode d'occupation du logement

En comparant le taux d'accession à la propriété en Alberta avec celui établi d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2010, on observe que le taux de l'ENM est plus élevé et que l'écart est statistiquement significatif (74,1 % pour l'ENM¹ contre 71,4 % pour l'EDTR). Pour l'ensemble du pays et les autres provinces, l'écart n'est pas statistiquement significatif (note : l'EDTR n'est pas menée dans les territoires).

Question E4 – Nombre de pièces et de chambres à coucher

Les logements comptant un petit nombre de pièces et de chambres à coucher ont, dans une forte proportion, été touchés par des erreurs de réponse. Ces erreurs prennent la forme d'incohérences entre le nombre de pièces et le nombre de chambres à coucher (par exemple, le nombre de pièces est égal au nombre de chambres à coucher, ce qui sous-entend que le logement ne compte que des chambres à coucher). Des erreurs de réponse peuvent se produire pour diverses raisons, notamment si le répondant oublie d'inclure les chambres à coucher dans le nombre de pièces ou s'il considère par erreur certaines pièces comme des chambres à coucher. Ces erreurs sont corrigées lors du traitement des données en appliquant des règles consistant à retenir une des deux variables contradictoires et en imputant l'autre variable. Des comparaisons avec d'autres résultats d'enquête appuient les règles de contrôle utilisées pour résoudre les incohérences à l'échelle nationale. Cependant, il se peut que dans certains cas ou dans de petites régions géographiques, le résultat obtenu lors du traitement ne reflète pas la situation réelle du répondant. Bien que ce soit le cas pour tous les résultats obtenus au moyen de l'imputation par donneur, la forte proportion de contrôles de traitement des données pour les logements comptant un petit nombre de pièces et de chambres à coucher augmente ce risque lorsque la statistique souhaitée est liée à ce groupe précis (logements comptant un petit nombre de pièces et de chambres à coucher).

Le niveau d'incohérences entre le nombre de pièces et de chambres à coucher avant le traitement était similaire à celui observé lors du Recensement de 2006. Environ 80 % des réponses pour les logements d'une pièce et 20 % des réponses pour les logements de deux pièces présentaient des incohérences avant le traitement. De plus, une forte proportion de logements ne comptant aucune chambre à coucher a également été touchée par le traitement des données nécessaire pour résoudre les incohérences. Dans le cas des logements comptant un nombre différent de pièces et de chambres à coucher, les contrôles de traitement des données n'ont pas eu d'incidence significative.

Question E5 – Période de construction

Le nombre de ménages vivant dans des logements construits entre 1981 et 1985 était plus élevé que prévu, alors que le chiffre correspondant pour la période allant de 1986 à 1990 était plus faible que prévu. Toutefois, le nombre de ménages vivant dans des logements construits pendant l'ensemble de la période allant de 1981 à 1990 était conforme aux attentes. Les indicateurs de qualité ne semblaient indiquer aucun problème quant au nombre de logements construits au cours d'autres périodes.

On s'attend à observer une corrélation entre le nombre de logements construits au cours d'une période donnée selon l'ENM et le nombre de permis de bâtir établi d'après l'[Enquête des permis de bâtir](#). Après avoir pris en considération les différences touchant la population cible et la couverture de l'Enquête des permis de bâtir, on observe que les données des deux enquêtes sont cohérentes pour toutes les périodes de construction pour lesquelles il existe des données, sauf pour les périodes allant de 1981 à 1985 et de 1986 à 1990. Cependant, la corrélation attendue est observable pour la période groupée allant de 1981 à 1990.

1. Le taux d'accession à la propriété de l'ENM pour l'Alberta exclut les logements de bande afin que l'univers cible soit comparable avec celui de l'EDTR.

Question E6 – État du logement

Au Nunavut, on a observé une augmentation inattendue de la proportion de logements nécessitant des réparations majeures, soit 27,7 % selon l'ENM. Il s'agit d'une forte hausse comparativement aux résultats obtenus pour le Nunavut lors du Recensement de 2006 et de l'[Enquête sur les besoins en logements au Nunavut](#) de 2009-2010 (soit 20,2 % et 23,0 % de logements nécessitant des réparations majeures, respectivement). Les autres provinces ou territoires n'ont pas affiché des variations aussi fortes que celle observée au Nunavut.

Pour les trois sources des données, la nécessité de procéder à des réparations majeures était fondée sur l'évaluation du répondant. Au Nunavut, les résultats de l'Enquête sur les besoins en logements au Nunavut de 2009-2010 ont été diffusés peu de temps avant la collecte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L'Enquête sur les besoins en logements de 2009-2010 au Nunavut a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique et tous les ménages du Nunavut étaient inclus dans l'enquête. Donc, la question des besoins en logements peut avoir eu une incidence sur les réponses à l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Classement recoupé des variables relatives au logement

Les variables relatives au logement sont souvent croisées avec d'autres variables dans un tableau pour permettre l'analyse plus approfondie d'un sujet donné. Les utilisateurs de données doivent noter que les estimations seront susceptibles de présenter une plus grande variabilité attribuable à l'erreur d'échantillonnage lorsqu'ils examinent de petites populations, soit en sélectionnant des régions géographiques de petite taille ou en croisant plusieurs variables.

Autres renseignements concernant la qualité des données

Pour obtenir des renseignements généraux sur le contenu, la collecte, la conception, le traitement et la qualité des données pour l'ENM, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) n°99-001-X au catalogue.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Statistique Canada produit une gamme de données sur le logement provenant de différentes sources pour divers usages. Plusieurs facteurs influent sur la comparabilité des données tirées de ces sources. En voici quelques-uns : différences touchant les populations cibles ou les sources administratives, l'échantillonnage et les méthodes de collecte; objectifs de l'enquête, formulation des questions, présentation, exemples et instructions; approches relatives au traitement des données; climat social et politique au moment de la collecte des données.

Comme c'est le cas pour toute enquête, la qualité des données sur le logement de l'ENM de 2011 a été évaluée à l'interne avant la publication. Les données ont été comparées, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources. Les principales sources de données comparatives ont été le Recensement de la population de 2006, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Recensement de la population de 2006

La plupart des renseignements sur le logement de l'ENM ont été recueillis au moyen du questionnaire complet des recensements antérieurs. Au fil du temps, des modifications ont été apportées à la formulation des questions, à la présentation, aux exemples et aux instructions fournis aux agents recenseurs et aux répondants. Ces facteurs ont joué sur la comparabilité historique des données.

Bien que les questions sur le logement de l'ENM de 2011 soient essentiellement les mêmes que celles posées au Recensement de 2006, il existe néanmoins quelques différences :

- Au Recensement de 2006, la question visant à déterminer si le logement faisait partie d'un ensemble de logements en condominium a été posée uniquement aux ménages propriétaires. Dans le cadre de l'ENM de 2011, la question a été posée à tous les ménages, peu importe le mode d'occupation, afin de mieux couvrir le parc immobilier de condominiums, y compris ceux qui étaient occupés par un locataire.
- Pour l'ENM de 2011, la question visant à déterminer si le logement était situé sur le site d'une exploitation agricole a été remplacée par une question à laquelle on devait répondre par oui ou par non. Au Recensement de 2006, il y avait une note dans le questionnaire indiquant au répondant de cocher un cercle uniquement s'il était un exploitant agricole dont le domicile se trouvait sur le site de l'exploitation agricole. Des essais qualitatifs ont révélé qu'il arrivait souvent que des répondants ne voient pas la note du Recensement de 2006, ainsi la version de la question pour l'ENM de 2011 a été remaniée de façon à corriger ce problème.
- L'ENM de 2011 comportait une question visant à repérer les ménages vivant dans un logement subventionné. Le Recensement de 2006 ne comportait aucune question sur les subventions au logement.

Outre les différences touchant la formulation des questions présentées ci-dessus, le Recensement de 2006 et l'ENM de 2011 comportaient des différences au chapitre de la méthodologie pouvant nuire à la comparabilité. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la comparaison générale des données de l'ENM avec les données du recensement, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)

L'EDTR et l'EDM renferment des questions sur le logement. En général, les statistiques sont comparables si l'on tient compte de la variabilité d'échantillonnage. Cependant, étant donné les différences touchant le libellé des questions, l'ordre des questions, la méthode de collecte, la population cible et la période de référence (parce que la collecte n'a pas lieu au même moment dans l'année), on ne s'attend pas à ce que les résultats soient identiques. En outre, dans les cas où des différences sont observées, on relève des différences similaires (en termes d'ampleur et de direction) lorsqu'on compare l'EDM et l'EDTR avec le Recensement de 2006, ce qui suggère des différences méthodologiques qui sont présentes au cours des années. Le tableau suivant présente certaines statistiques du logement à l'échelle nationale pour chacune des enquêtes.

Tableau 2 Comparaison de certaines statistiques selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010 et l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2011

Certaines statistiques	Enquête nationale auprès des ménages, 2011	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2010	Enquête sur les dépenses des ménages, 2011
Nombre de ménages privés au Canada	13 319 250	13 600 000 (excluant les territoires et les réserves)	13 500 000 (excluant les territoires et les réserves)
Pourcentage de ménages propriétaires	69,0 %	68,5 %	66,8 %
Pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures	7,4 %	7,5 %	9,0 %
Principales dépenses de propriété moyennes (\$/mois)	1 141 \$	1 171 \$	1 106 \$
Loyer brut moyen (\$/mois)	848 \$	833 \$	864 \$
Pourcentage de ménages propriétaires ayant consacré 30 % ou plus de leur revenu total du ménage aux coûts d'habitation	18,4 %	18,8 %	.
Pourcentage de ménages locataires ayant consacré 30 % ou plus de leur revenu total du ménage aux coûts d'habitation	40,0 %	38,3 %	.

Note : L'EDTR de 2010 est présentée aux fins de comparaison parce que la collecte des données a eu lieu de janvier à mars 2011 pour l'année 2010.

L'EDTR et l'EDM recueillent également des données sur le statut de condominium du logement. Toutefois, les estimations de la proportion de logements en condominium qui sont fondées sur ces enquêtes affichent une forte variabilité d'échantillonnage. De plus, l'EDTR saisit le statut de condominium uniquement pour les logements occupés par le propriétaire, alors que l'EDM le fait pour tous les logements, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou un locataire. Après correction des différences touchant les univers cibles, le pourcentage de ménages vivant dans un condominium établi d'après l'ENM de 2011 était supérieur à celui de l'EDTR et de l'EDM.

Étant donné un haut niveau de cohérence des réponses des logements voisins et du type de construction résidentielle du logement, la variable Statut de condominium de l'ENM est considérée comme fiable. L'ENM avait un taux élevé d'échantillonnage d'environ un ménage sur trois. Par conséquent, plusieurs ménages habitant dans le même ensemble de logements en condominium étaient susceptibles d'être inclus dans l'ENM. Ainsi, la présence de nombreux logements voisins qui ont indiqué être des logements en condominium peut être utilisée non seulement pour valider la réponse du logement en question, mais également pour corriger l'erreur du répondant. Dans l'ensemble, 87,5 % des logements en condominium de l'ENM avaient un logement voisin qui avait aussi été déclaré comme logement en condominium. En outre, parmi les 12,5 % de logements en condominium restants, plus de 80 % étaient situés dans des immeubles à logements multiples. Donc, la variable Statut de condominium de l'ENM est appuyée par un degré élevé de cohérence avec les logements voisins et avec la variable Type de construction résidentielle.

Autres sources de données de comparaison

La valeur moyenne du logement déclarée par les ménages qui étaient propriétaires de leur logement était similaire, mais non directement comparable aux prix des propriétés résidentielles de MLS^{MD}. Pour l'Enquête nationale auprès des ménages, la valeur moyenne est fondée sur l'ensemble des logements occupés par le propriétaire et reflète le montant que les propriétaires s'attendraient à recevoir s'ils vendaient leur logement le jour de référence, soit le 10 mai 2011, alors que selon MLS^{MD}, cette valeur correspond au montant moyen des ventes de propriétés résidentielles pour l'année. Selon l'ENM de 2011, d'après des estimations établies à partir d'environ 9 millions de ménages propriétaires au Canada, le montant moyen qu'ils s'attendraient à recevoir s'ils vendaient leur logement était d'environ 345 000 \$. En 2011, les données de MLS^{MD} établissaient le prix moyen des propriétés résidentielles à 363 116 \$, calculé à partir de 457 305 ventes de propriétés dans l'ensemble du Canada.